

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 41 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

ÉDITO

Un bateau français pour Gaza

Face à la poursuite du siège de la bande de Gaza, des associations, syndicats et partis politiques, membres du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, lancent la campagne "Un bateau français pour Gaza".

Ensemble pour briser le blocus

Ces deux collectifs travailleront ensemble afin d'envoyer un bateau français au printemps 2011 pour briser le blocus de Gaza, à l'origine d'une situation humanitaire dramatique.

Pour les organisateurs de cette campagne, cette situation n'est pas le résultat d'une catastrophe naturelle, mais le produit d'une politique, illégale, d'enfermement et d'actions militaires.

Cette situation n'aurait pas été possible sans la passivité de la communauté internationale, en particulier de l'Union européenne, dont la France. Face à cette passivité, la société civile française et internationale a décidé de réagir, une nouvelle fois, après la 1^{er} Flottille de la Liberté en mai dernier.

Celle-ci a montré que des individus peuvent réussir là où les gouvernements ont échoué, en forçant Benjamin Nethanyahou à "alléger" le blocus.

Mais si ce blocus a effectivement été "allégé", les besoins de la population restent aussi forts et les exportations sont toujours impossibles. Même allégé, ce blocus reste illégal.

C'est donc sur deux volets, politique et humanitaire, que 60 associations, syndicats et

partis politiques, avec le soutien d'élus et de personnalités publiques, rejoindront des bateaux d'une vingtaine de pays, en lien avec des organisations locales de la société civile, membres du Réseau palestinien des organisations non gouvernementales (PNGO), dont le Centre palestinien pour les droits de l'Homme (PCHR).

Soutien politique

Au cours d'une conférence de presse organisée à l'Assemblée nationale le 25 octobre dernier des députés français ont apporté leur soutien à l'envoi d'un bateau français pour Gaza au printemps prochain.

M. Etienne Pinte (UMP), M. François Loncle (PS), M. Jean-Paul Lecoq (PCF) et M. Jean-Jacques Candelier (PCF) ont pris la parole au cours de la conférence de presse pour apporter leur soutien à la campagne "Un bateau français pour Gaza".

Certains députés ont déclaré être prêts à embarquer sur le bateau français le printemps prochain.

M. Patrick Braouzec (Communistes unitaires et citoyens) et M. Noël Mamère (Les Verts), représentés, ont affirmé leur solidarité pour cette initiative, également appuyée par Marie-Hélène Amiable (PCF) ■

UN BATEAU
 FRANÇAIS
 POUR GAZA



PROJET

Des banques au service de la colonisation israélienne

Une coalition d'ONG israéliennes, Coalition of Women for Peace, a récemment montré dans le rapport "Financing the Israeli Occupation" que la majorité des banques israéliennes "participent activement dans le développement des colonies", en toute connaissance de cause.

Une participation volontaire et active des principales banques israéliennes

C'est un domaine peu connu de la colonisation israélienne, souvent perçue comme une entreprise idéologique et territoriale dans lequel l'État israélien est seul acteur.

Elle est pourtant largement ouverte au secteur privé. De nombreuses entreprises israéliennes dont les principales banques du pays sont implantées dans les Territoires palestiniens. Ce que montre le rapport, au-delà de la fourniture de services de base, est une participation volontaire et active des principales banques israéliennes à la colonisation, dans différents secteurs. Les banques israéliennes accordent des prêts aux particuliers qui souhaitent acheter ou construire dans les colonies de Cisjordanie. L'habitation sert de garantie à la banque en cas de non paiement, qui peut ainsi en devenir éventuellement

propriétaire. Les entreprises de construction bénéficient aussi de prêts pour des projets spécifiquement destinés aux colonies. Enfin, les municipalités dans les colonies dépendent directement des banques qui leur accordent des prêts, lesquels sont ensuite utilisés pour la construction d'infrastructures publiques.

Tirer profit du contrôle israélien sur l'économie palestinienne

La monnaie israélienne, le Shekel, est la monnaie officielle dans les Territoires palestiniens. Les banques palestiniennes dépendent des banques israéliennes pour le transfert de fonds et la fourniture de liquidités.

Pour fournir ces services les garanties demandées par ces dernières équivalent à plus d'un milliard de dollars, déposé par les banques palestiniennes en Israël, en plus de commissions élevées que demandent les banques

israéliennes. Il faut enfin préciser que celles-ci ne travaillent qu'avec certaines banques palestiniennes (souvent des banques établies depuis longtemps), ce qui handicape terriblement le développement de l'économie palestinienne.

Pour les organisations israéliennes à l'origine du rapport, "en prenant des hypothèques sur des maisons dans des colonies, en devenant partenaires dans la construction de logements dans les colonies, en fournissant des garanties financières à des entreprises dont l'activité a entièrement lieu dans des colonies, les banques vont au-delà de leur rôle de fournisseurs de service de base. Elles doivent être tenues pour responsables dans le financement de l'activité économique qui soutient le contrôle israélien des Territoires palestiniens" ■

POUR EN SAVOIR + : www.palplatform-palestine.org | www.whoprofits.org

Le cas de la banque belge Dexia

En 2001 le Groupe Dexia achète la banque israélienne Otzar Hashilton Hamekomi. Rebaptisée "Dexia Public Finance Israël", cette filiale est spécialisée dans le financement de conseils municipaux et d'autres institutions locales. Son directeur David Kapah déclarait devant la commission des finances de la Knesset, en parlant des "municipalités situées au-delà de la ligne verte", que "c'est nous qui les soutenons financièrement". Depuis octobre 2008, l'État français possède 23,3% du capital de la banque. Plusieurs députés français ont interpellé le gouvernement sur les actions de Dexia en Israël. Pour ce dernier : "les activités de finan-

cement auxquelles il est fait référence sont le fait d'une entreprise qui n'agit pas pour le compte de l'État. Elles ne reflètent aucune évolution de la position française sur les implantations constituées par Israël dans les territoires que cet État occupe depuis 1967". Une grande campagne de mobilisation Palestine occupée - Dexia impliquée a été lancée depuis plusieurs années en Belgique auprès du public et des collectivités locales. Elle a porté ses fruits car en mai 2009, le président de Dexia, Jean-Luc Dehaene, reconnaissait que sa banque avait accordé des crédits à des colonies israéliennes mais que plus aucun financement ne leur a été

concedé depuis septembre 2008 et plus aucun prêt ne leur serait accordé à l'avenir (1). Mais pour le porte-parole de la campagne, Mario Franssen, la campagne se poursuivra tant que Dexia ne déclare officiellement qu'elle a mis un terme au financement des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem et qu'elle en apporte la preuve. "Nous demandons toujours une totale et immédiate rupture des liens unissant Dexia et les colonies. Dexia finance toujours l'occupation, et cela doit s'arrêter" ■

(1) Certains prêts courent encore jusqu'en 2014

POUR EN SAVOIR + : www.intal.be

La complicité des entreprises internationales examinée par le Tribunal Russel

La deuxième session du Tribunal Russel sur la Palestine, à Londres, a examiné la complicité des entreprises dans les violations israéliennes du droit international, des droits de l'Homme et du droit humanitaire international.

25 témoins et experts ont produit les preuves mettant en évidence la complicité des entreprises, liées à la livraison d'armes, à la

construction et au maintien du mur et en établissant, maintenant et fournissant des services, particulièrement financiers, aux colonies, tout ceci ayant cours dans le contexte d'une occupation illégale du territoire palestinien. Les cas de treize entreprises ont été étudiés dans le détail.

Le Tribunal Russel a conclu que la conduite des entreprises est non seulement répréhen-

sible d'un point de vue moral, mais elle expose également ces entreprises à une mise en cause légale.

Les conclusions du tribunal incluent des éléments pouvant conduire à la mise en cause juridique de plusieurs entreprises, notamment : G4S, Elbit systems, Caterpillar, Cement Roadstone Holdings, Dexia, Veolia et Agrexco ■

POUR EN SAVOIR + : <http://www.russeltribunalonpalestine.com/en/1103/concluding-statement-london-session>



Banque israélienne dans la colonie de Karney Shomron.

SOCIÉTÉ ISRAËLIENNE

Un arsenal législatif contre les ONG israéliennes

Les acteurs de la société civile israélienne qui dénoncent les violations des droits de l'Homme commises par l'État d'Israël, remettent en question la politique d'occupation ou luttent contre l'impunité seront-ils bâillonnés par la Knesset (parlement israélien) ? Louis Frankenthaler (1) du Comité public contre la torture en Israël l'affirme : "l'activité des associations défendant les droits de l'Homme, notamment celles qui agissent auprès des Palestiniens, est menacée par des projets de lois".

Freiner l'action des ONG de défense des droits de l'Homme

Un premier projet de loi, appelé "Projet de loi sur le financement des ONG", a été soumis par le gouvernement israélien le 8 février 2010 et adopté en vote préliminaire le 17 février 2010. A la suite des protestations des organisations de la société civile, un nouveau projet a été approuvé le 16 août 2010. Une première lecture devant la Knesset devait avoir lieu en octobre 2010. Initialement, le projet indiquait que toute organisation "cherchant à influencer l'opinion publique en Israël" serait considérée comme une "organisation politique" plutôt qu'une organisation caritative. Selon le nouveau projet de loi présenté au mois d'août, les ONG ne se verront pas changées en parti politique et ne seront donc pas privées de leur droit d'exonération d'impôts. Toutefois, cette nouvelle version impose aux organisations de lourdes exigences

en matière de communication financière lorsqu'elles reçoivent un soutien financier d'une "entité politique étrangère", telle que l'Union Européenne ou l'US Agency for International Development (USAID), aides sur lesquelles comptent la plupart des organisations israéliennes de défense des droits civils et humains.

Contre la compétence universelle et la campagne Boycott Désinvestissement Sanction (BDS).

Un second projet vise à contraindre la compétence universelle. Selon celui-ci, des ONG pourront être fermées ou interdites d'enregistrement, si "l'association a fourni ou va fournir des informations à des entités étrangères concernant des poursuites juridiques à l'étranger contre des hauts représentants du gouvernement israélien ou des officiers de l'armée, pour crimes de guerre". Il est en contradiction

avec plusieurs règles du droit international conventionnel et coutumier.

Enfin, un troisième projet cible la campagne Boycott Désinvestissement Sanction (BDS). Une fois votée, la future loi s'appliquera aux citoyens israéliens, aux Palestiniens des territoires occupés, aux citoyens étrangers, et aux entités politiques étrangères. Selon cette loi, les citoyens israéliens ne doivent pas initier, encourager ou fournir des supports ou informations qui pourraient être utilisés pour un boycott de l'État d'Israël sous peine d'amendes et de sanctions économiques. Les individus étrangers qui feront la promotion du boycott seront eux interdits d'entrée en Israël pour une période d'au moins 10 ans ■

(1) Le 20 octobre dernier, Louis Frankenthaler était invité à s'exprimer à Paris par ACAT - France - CCFD Terre solidaire et la Ligue des Droits de l'Homme.

POUR EN SAVOIR + : www.stoptorture.org.il

1^{er} Forum Mondial de l'Éducation en Palestine

Du 28 au 31 octobre 2010, le Forum Mondial de l'Éducation (FME) ⁽¹⁾ s'est tenu pour la première fois en Palestine. Deux ans après l'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza, qui avait détruit ou endommagé 278 écoles, cette mobilisation mondiale a revêtu une importance majeure.

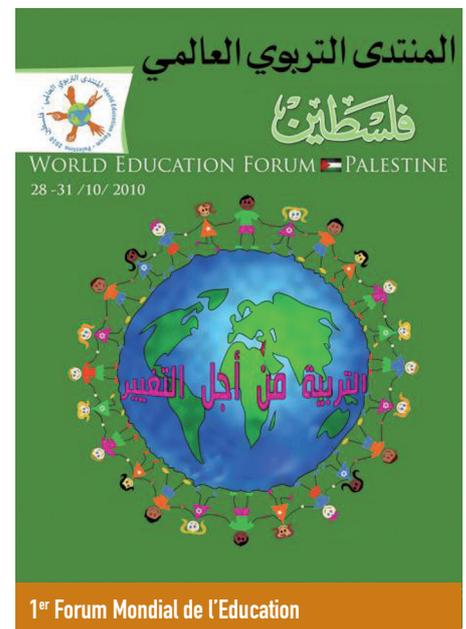
Étudier normalement dans les Territoires palestiniens est extrêmement difficile

Parmi les secteurs de la société palestinienne les plus touchés par l'occupation israélienne, l'éducation vient en tête. Fermeture ou destruction des écoles, arrestation des professeurs ou des enfants, difficulté de circulation, passage de checkpoints ou du Mur pour se rendre dans son école ou université : étudier normalement dans les Territoires palestiniens est extrêmement difficile. Le Mur empêche par exemple professeurs et étudiants du reste de la Cisjordanie de se rendre dans les écoles de Jérusalem faute de permis. A Hébron, les écoliers de la vieille ville font face à l'hostilité constante des colons israéliens. Pour les étudiants de la bande de Gaza, la situation est encore pire. Récemment 40 000 étudiants n'ont pas pu intégrer les écoles gérées par les Nations unies faute de matériaux permettant la reconstruction des écoles détruites. Il y a peu le matériel scolaire a été autorisé à entrer dans la bande de Gaza après trois ans d'interdiction.

Malgré cette situation, le taux de scolarisation dans les Territoires palestiniens reste très élevé. La société civile, en palliant les manques dus à l'occupation israélienne, a joué un rôle majeur dans la scolarisation des enfants palestiniens.

Forte présence française

C'est dans ce contexte que des milliers d'éducateurs et éducatrices, enseignants, étudiants, universitaires, journalistes, syndicats d'enseignants ou militants de l'éducation ont échangé sur les enjeux de l'éducation, leurs expériences et les moyens pour mettre en pratique et développer le droit à l'éducation. Avec plus de 140 personnes, la délégation française composée de plus de 20 associations et syndicats était la plus importante délégation étrangère participant au Forum. Parmi elles se trouvaient une délégation de citoyens juifs et arabes français dont de nombreux enseignants et le réseau éducatif L'Ecole Hors Les Murs qui rassemble 1 500 enseignants et des étudiants dans plus de 100 pays ■



(1) Dépendant du Forum Social Mondial

POUR EN SAVOIR + : www.wef-palestine.org

Un an de prison pour s'être opposé à la construction du Mur

Un des responsables de la lutte contre le Mur dans le village de Bilin, à 30 kms de Ramallah, Abdallah Abu Rahma, a été condamné par la justice militaire israélienne à un an de prison ferme. Par cette arrestation, l'armée israélienne montre sa volonté d'étouffer un mouvement de résistance dont le côté non violent l'inquiète.

Protestations de l'UE

"Les consuls généraux de l'UE à Jérusalem expriment leur préoccupation face à la peine de 12 mois infligée à Abdallah Abu Rahma. L'UE le considère comme un défenseur des droits de l'Homme qui a protesté de manière pacifique contre la construction de la barrière de séparation dans son village de Bilin", c'est ainsi que se sont exprimés les diplomates européens à l'annonce du verdict de la cour militaire israélienne, en ajoutant : "L'UE considère que le tracé du Mur, construit sur le territoire palestinien, est illégal". Abdallah Abu Rahma, professeur et président du Comité populaire contre le Mur dans le village de Bilin, a été arrêté le 10 décembre 2009 dans sa maison de Ramallah. Il a été inculpé de trois

infractions : "incitation à la rébellion, jet de pierres et possession d'armes". Seule l'"incitation à rébellion" a été retenue.

"Un procès injuste"

L'ONG internationale Human Rights Watch affirme que les preuves récoltées par l'armée israélienne "se basaient sur des allégations qui ne disaient rien de précis sur des incidents en particulier et sur des déclarations d'enfants palestiniens qui se sont ensuite rétractés durant le procès disant qu'ils avaient été contraints d'avouer, et qui ne comprenaient pas l'hébreu". Selon Human Rights Watch, ces enfants n'étaient pas accompagnés par leurs parents et n'ont eu accès à un avocat qu'après leurs interrogatoires. Sarah Leah Whitson, directrice du



Abdallah Abu Rahma

département Moyen Orient de Human Rights Watch accuse l'armée israélienne d'avoir conduit un "procès injuste" : "la condamnation d'Abu Rahma pour avoir protesté contre la confiscation illégale des terres de son village est le résultat injuste d'un procès injuste. Les autorités israéliennes sont dans les faits en train de bannir l'expression pacifique d'un discours politique en faisant condamner ceux qui soutiennent la résistance non violente" ■

POUR EN SAVOIR + : www.ec.europa.eu | www.hrw.org

Directeur de publication : Bernard Ravenel - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Mouvement de la Paix, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens), Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants Réseau Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREP (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, LUFPL, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix). MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix - Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.